

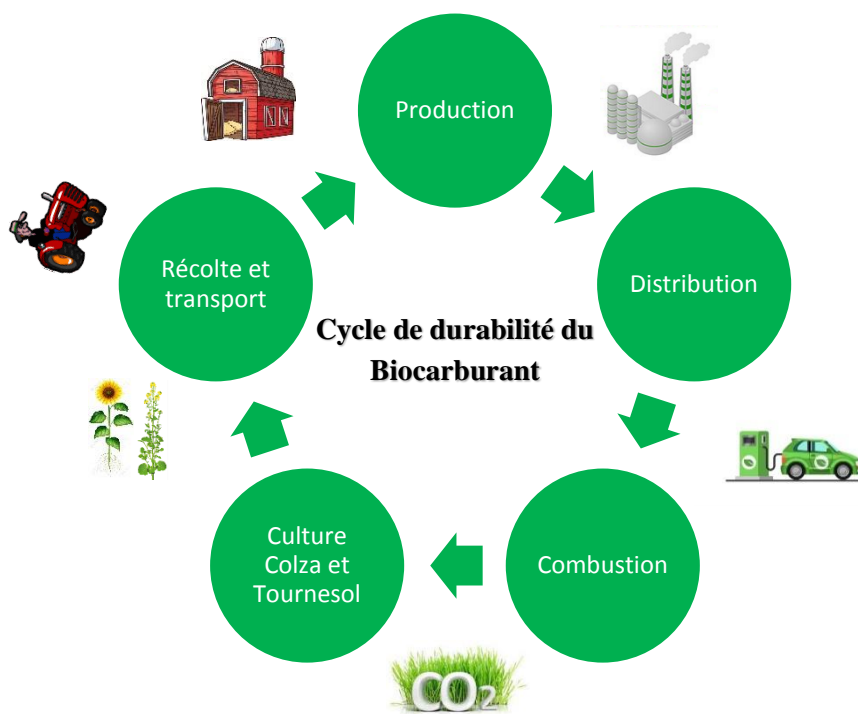
Information production de colza et tournesol durables

Directive EnR (Energie Renouvelable)

La Directive Européenne 2009/28/CE du 23 avril 2009 (relative à la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables) fixe à 10% la part d'énergie issue de biocarburants dans la consommation d'énergie destinée aux transports routiers et ferroviaires, d'ici 2020.

Ces biocarburants doivent, dans un premier temps, apporter une réduction de 35% des gaz à effet de serre (GES) provenant des transports, puis une réduction de 50 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

Ces biocarburants doivent être certifiés « durables » selon les critères de cette directive.



QUELS SONT LES CRITERES DE DURABILITE ?

- ↳ Les biocarburants ne sont pas produits à partir de matières premières provenant de **terres de grandes valeurs en termes de diversité biologique depuis janvier 2008**, sauf à produire des éléments attestant que la production de ces matières premières n'a pas compromis ces objectifs de protection de la nature.
- ↳ Les biocarburants ne sont pas produits à partir de matières premières provenant de **terres présentant un important stock de carbone**.

Principaux biocarburants :

- le bioéthanol : produit à partir de cultures sucrières et céréalières et incorporé à l'essence.
- le biodiesel : produit principalement à partir de plantes oléagineuses et incorporé au gazole.

CONCLUSION : Obligation pour la coopérative d'être certifiée durable pour vendre les colzas et les tournesols

Il est donc impératif pour la Coopérative de vous faire signer **CHAQUE** année la déclaration de respect des critères de durabilité et de récupérer vos RPG (avec photos satellites de votre parcellaire) de l'année en cours et si possible la S2 jaune 2007.